

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-1090

POURVOYANT À LA RÉFECTION DE DIVERS PONCEAUX (IF-2304A) ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 275 000 \$

(S)

Sébastien Couture, maire

(S)

Pascal Brulotte, directeur général et
greffier-trésorier

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 10 FÉVRIER 2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 10 FÉVRIER 2025

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL LE 10 MARS 2025

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER LE 26 MARS 2025

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION LE 14 MAI 2025

AVIS DE PROMULGATION DONNÉ LE 15 MAI 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-1090

POURVOYANT À LA RÉFECTION DE DIVERS PONCEAUX (IF-2304A) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 275 000 \$

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, MRC de La Jacques-Cartier, est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant que le programme des immobilisations pour les années 2025-2027 prévoit la réfection de divers ponceaux sur le territoire de la Municipalité (IF-2304A);

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 février 2025;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 10 février 2025;

Il est en conséquence proposé par le conseiller monsieur Yannick Plamondon et résolu (résolution numéro 080-25) :

Qu'un règlement portant le numéro 25-1090 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1. - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. - TITRE

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement numéro 25-1090 pourvoyant à la réfection de divers ponceaux (IF-2304A) et décrétant un emprunt de 275 000 \$* ».

ARTICLE 3. - TRAVAUX À EFFECTUER

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux précisés à l'annexe A préparée par le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, jointe au présent règlement et en faisant partie intégrante.

Les travaux précisés à l'annexe A seront réalisés sur les ponceaux situés aux emplacements indiqués aux plans joints au présent règlement comme annexe B et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 4. - AUTORISATION DE DÉPENSES ET APPROPRIATION

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000 \$) comme détaillée à l'annexe A.

Pour se procurer cette somme, le conseil est autorisé à emprunter pour une période de vingt (20) ans une somme n'excédant pas ce montant.

ARTICLE 5. - TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. - AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. - RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8. - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 10^e JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

(S)

Sébastien Couture, maire

(S)

Pascal Brulotte, directeur général et
greffier-trésorier



**TRAVAUX PUBLICS ET
HYGIÈNE DU MILIEU**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERS PONCEAUX
PROJET IF-2304A**

**ESTIMATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO : 25-1090
DATE : 3 FÉVRIER 2025**

ANNEXE A

1	Réfection de divers ponceaux	218 435.00 \$
2	Surveillance bureau	3 465.00 \$
3	Surveillance chantier (72 heures)	6 615.00 \$
4	Laboratoire	5 000.00 \$
5	Imprévus (10 %)	23 351.50 \$
	Sous-totaux	256 866.50 \$
	T.P.S. (5 %)	12 843.33 \$
	T.V.Q. (9,975 %)	25 622.43 \$
	Grand total	295 332.26 \$
6	Frais de financement (2%)	5 322.28 \$
7	Moins récupération TPS (5%)	-12 843.33 \$
8	Moins récupération partielle TVQ (50% de 9.975%)	-12 811.22 \$
	TOTAL DU PROJET	275 000.00 \$

(S)

François Brousseau

Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

RÉFECTION DE DIVERS PONCEAUX 1re AVENUE ET CHEMIN SAINT-EDMOND

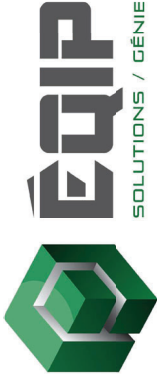
CLIENT :



IMAGE SATELLITE TIRÉE DE GOOGLE MAPS

SECTION	DESCRIPTION
CIVIL	
C01	ÉTAT DES LIEUX
C02	ÉTAT DES LIEUX
C03	501 CHEMIN SAINT-EDMOND PLAN ET PROFIL
C04	377 1re AVENUE PLAN ET PROFIL
C05	380 1re AVENUE PLAN ET PROFIL
C06	381 1re AVENUE PLAN ET PROFIL
C07	250 1re AVENUE PLAN ET PROFIL
C08	234 1re AVENUE PLAN ET PROFIL
C09	DÉTAILS
L	LÉGENDE

PLANS RÉALISÉS PAR :



8165, rue du Mistral Bureau 201, Lévis, Qc,
G6X 3R8 tel. 418 859-5789
info@esgenie.com



SOLUTIONS / GÉNIE

8185, rue du Marais, Ste-Anne-de-la-Croix, Qc.
G2C 2S2, Tél. 418-525-2732
info@equip.ca

NOTES :

CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION D'UN PROJET QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR QUALIFIÉ POUR S'assurer QUE LES DIMENSIONS CHIFFRÉES ET QU'IL Y AIT DES REMPLISSAGES APPROPRIÉS POUR LA LECTURE CORRECTE DE LA LECTURE. L'INGÉNIEUR DOIT SIGNER ET SCILLER LE PLAN.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOTS, ETC., SONT À CONSULTER DANS LES DOSSIERS D'ARCHIVAGE DES PROJEUX. LES INFORMATIONS RELATIVES À LA COORDONNÉE SE RÉFÈRENT AUX PLANS DE COORDONNÉE. SE RÉFÈRENT À LA COORDONNÉE DE L'ÉCHELLE D'UN PLAN DE COORDONNÉE.

ÉCHELLE GRAPHIQUE

0 10 20 30

NOTES :

CLIENT :

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROJET :

RÉFLECTION DE DIVERS PONCEAUX, 1^{re} AVENUE ET CHEMIN SAINT-EDMOND

ÉMISSION - RÉVISION :

ÉCHELLE :

1:500

INSTRUMENT :

CAD

TITRE :

ÉTAT DES LIEUX

PROJET :

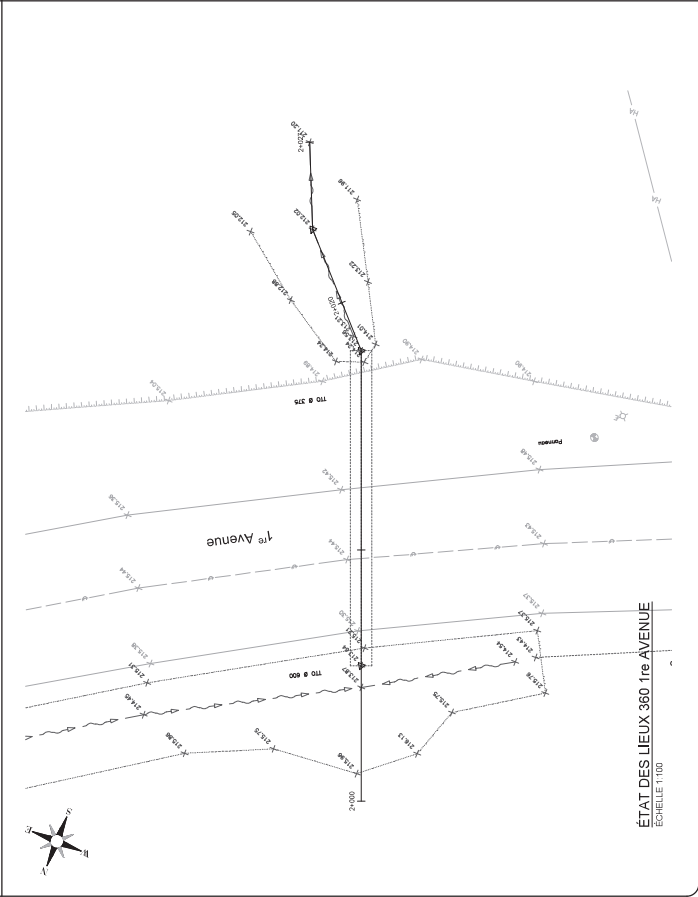
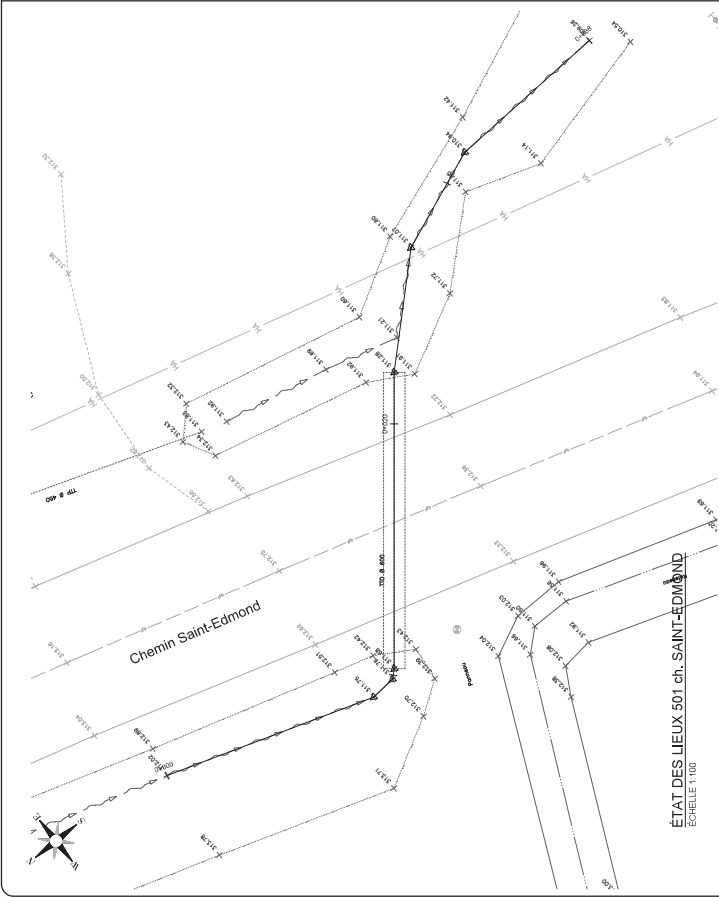
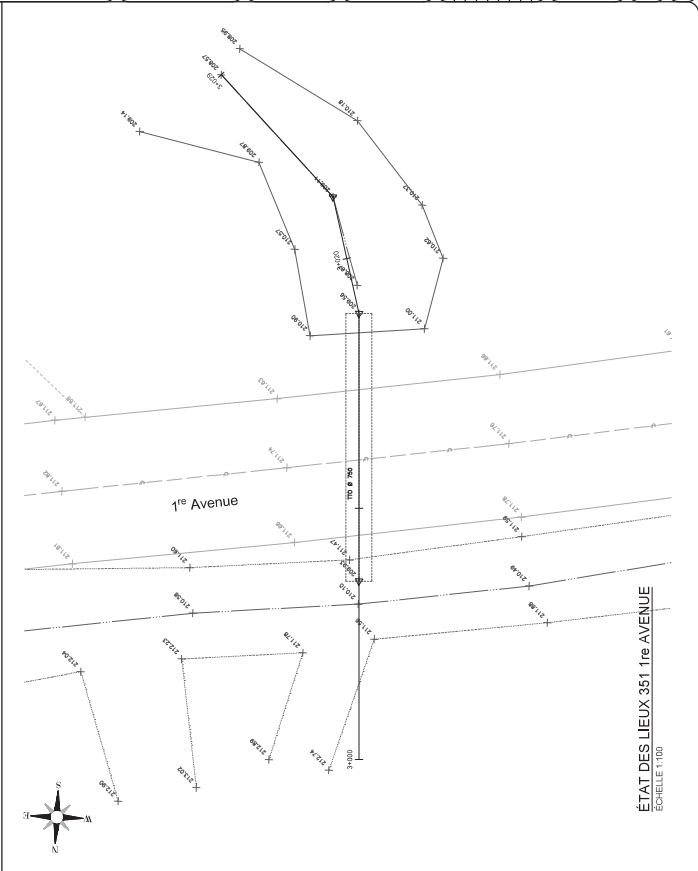
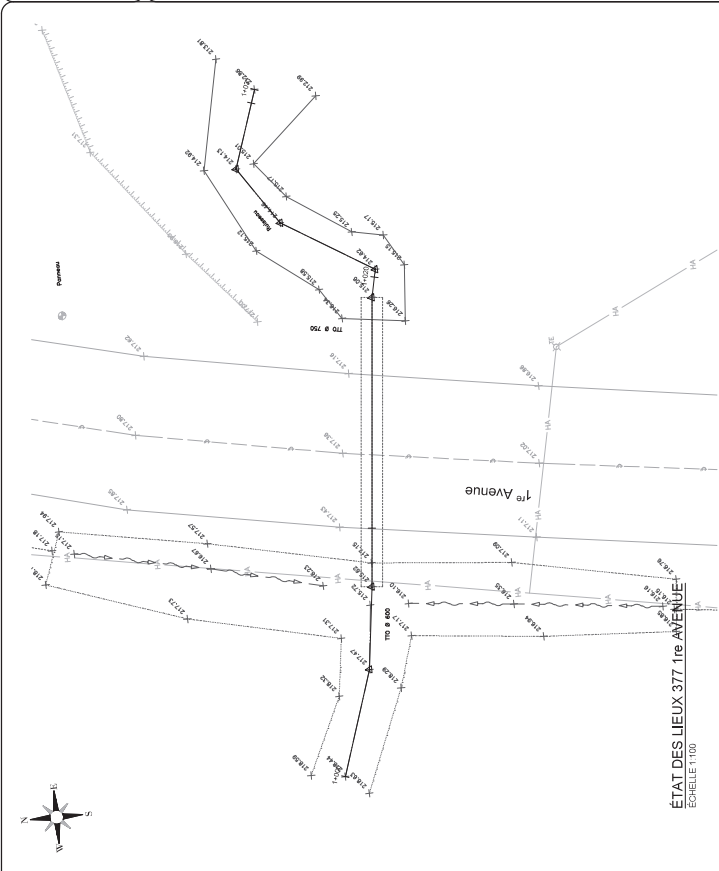
LEV-24-013

FEUILLE :

001

PAGE :

1/10





CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
"POUR CONSTRUCTION" FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
DÛMENT SIGNÉ ET SCÉLLÉ PAR L'INGÉNIEUR.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOT, SERVITUDES ETC. NE SONT MONTRÉES QU'À TITRE INDICATIF POUR FINS DE COORDINATION. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARPENTAGE POUR TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS.



SEE AU :

CLIENT -

MUNICIPALITÉ DES
CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROJECT

RÉFECTION DE DIVERS
PONCEAUX,
1re AVENUE ET CHEMIN
SAINT-EDMOND

ÉMISSION - RÉVISION :

É	R	DATE	DESCRIPTION
2	-	2025-01-24	PLANS 100%
1	-	2024-08-20	PLANS 75%

: 2773423

INCISOL

DISCIPLINE :

TITRE :

ÉTAT DES LIEUX

# PROJ:	FEUILLE :
---------	-----------

LEV24-133

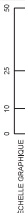
[illegible]



WORDS :

CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
"POUR CONSTRUCTION" FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
DUMENT SIGNÉ ET SCÉLLÉ PAR L'INGÉNIEUR.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOT, SERVITUDES ETC. NE SONT MONTRÉES QU'À TITRE INDICATIF POUR FINS DE COORDINATION. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARPENTAGE POUR TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS.



SCC AU :

CLIENT -

MUNICIPALITÉ DES
CANTONS UNIS DE
TONEHAM-ET-TEWKESBURY

PRO-JET

SECTION DE DIVERS
PONCEAUX,
VENUE ET CHEMIN
SAINT-EDMOND

MISSION - RÉVISION :

[illegible]

: 3773423

1000

ATTRE :

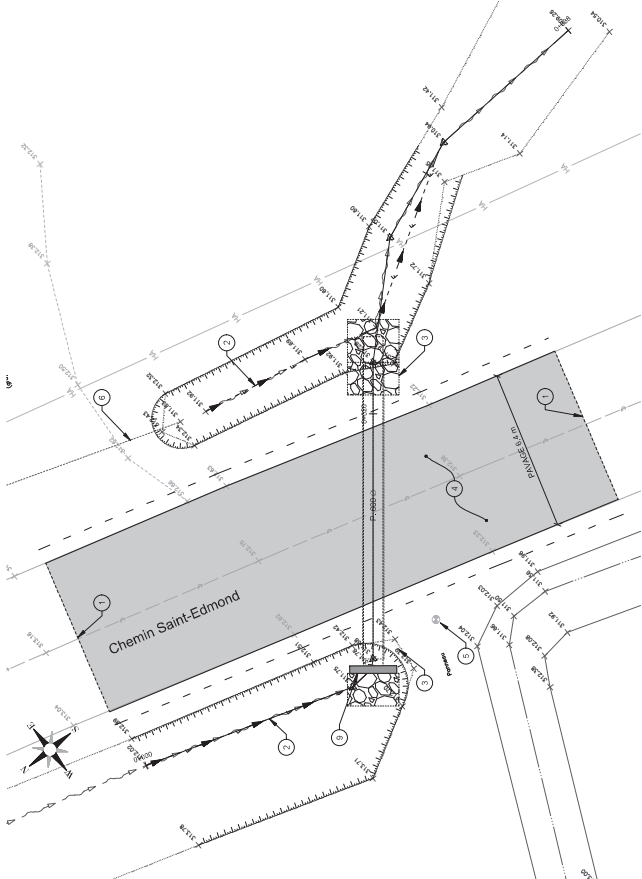
PLAN ET PROFIL

PROJET:	FEUILLE :
---------	-----------

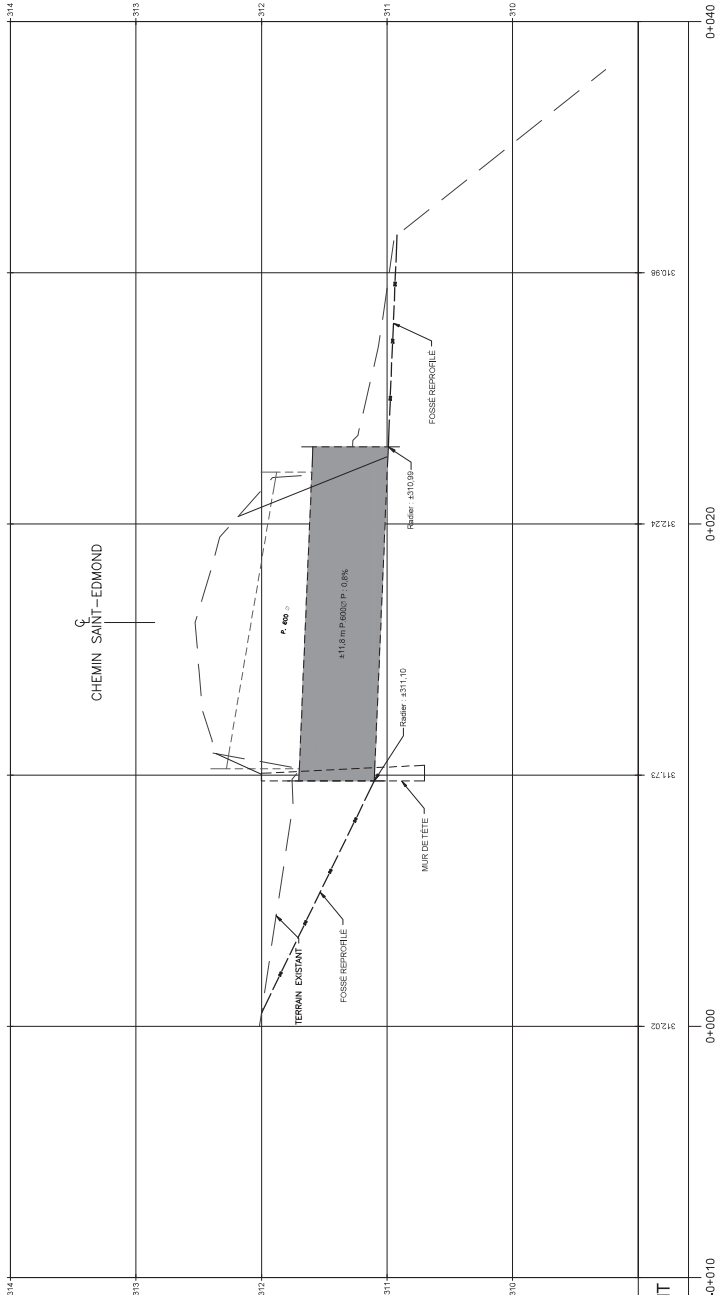
EV024-129 C.03 9 130

NOTES

- 1 TRAIT DE SOIE.
- 2 FOSSE EXISTANT À NETTOYER.
- 3 AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS, PREVOIR ENFERMEMENT TYPE III (VOIR DÉTAIL).
- 4 RECTIFICATION DE LA VOIRIE EXISTANTE (VOIR DÉTAIL).
- 5 SIGNALISATION EXISTANTE À REMETTRE EN PLACE À LA FIN DES TRAVAUX.
- 6 PONÇONNAGE LONGITUDINAL À RÉMÉTTERE EN PLACE À LA FIN DES TRAVAUX.
- 7 MUR DE TÊTE PRÉFABRIQUÉ (VOIR DÉTAIL).
- 8
- 9



501 Chemin St-Edmond





CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
"POUR CONSTRUCTION" FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
DUMENT SIGNÉ ET SCELLÉ PAR L'INGÉNIEUR.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOT, SERVITUDES ETC. NE SONT MONTRÉES QU'À TITRE INDICATIF POUR FINS DE COORDINATION. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'APPRENTISSAGE POUR TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS.



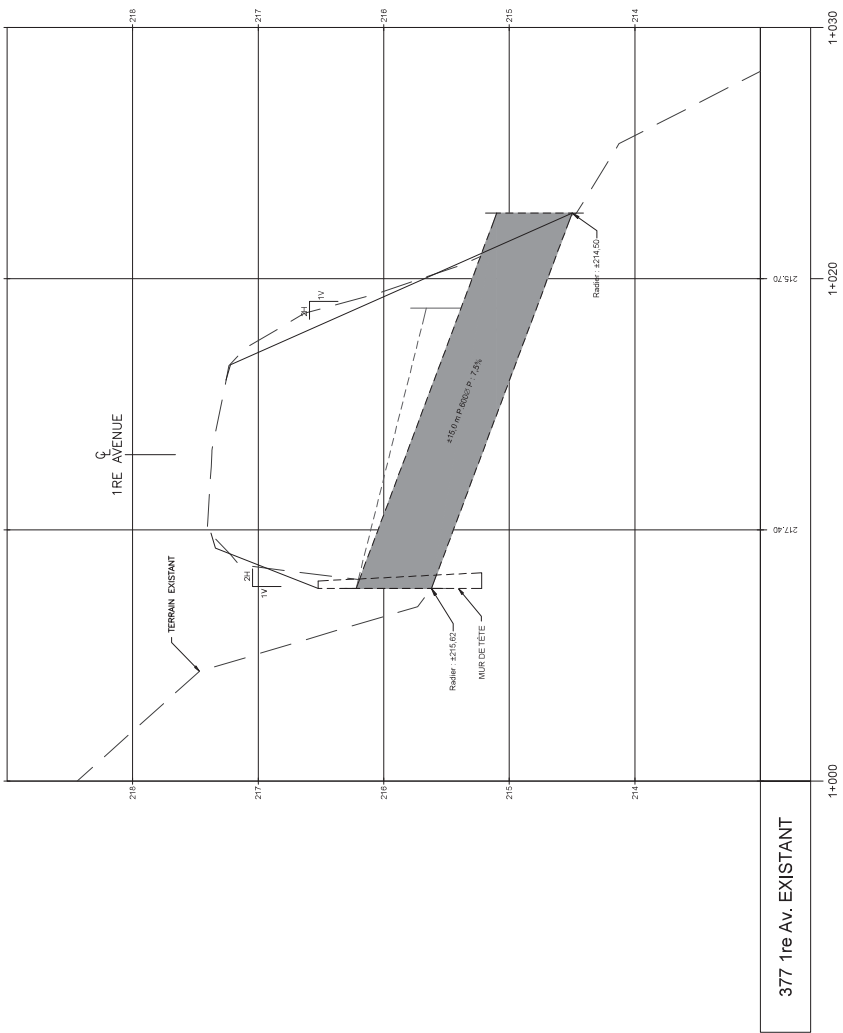
ENT : MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE TONEHAM-ET-TEWKESBURY

PRÉFECTURE DE DIVERS
PONCEAUX,
1re AVENUE ET CHEMIN
SAINT-EDMOND

[illegible]

	ÉCHELLE :	1:100
	DISCIPLINE :	civil

TITRE : 377 1re AVENUE PLAN ET PROFIL		PAGE : 4 / 10	
# PROJET : LE/24-133	FEUILLE : C04	C	





CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
"POUR CONSTRUCTION" FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
DUMENT SIGNÉ ET SCÉLLÉ PAR L'INGÉNIEUR.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOT, SERVITUDES ETC., NE SONT MONTREES QU'À TITRE INDICATIF POUR FINS DE COORDINATION. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'APPRENTISSAGE POUR TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS.



MUR DE TÊTE PREFABRIQUÉ (VOIR DÉTAIL).



ÉCHELLE GRAPHIQUE

SEE AU :

MUNICIPALITÉ DES
CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

RÉFÉCTION DE DIVERS
PONCEAUX,
1re AVENUE ET CHEMIN
SAINT-EDMOND

EMPLOYMENT - RETIREMENT :			
DATE	DESCRIPTION	PLANS 75%	PLANS 100%
2024-08-30			
2025-01-24			

civil

360 1re AVENUE
PLAN ET PROFIL

# PROJ:	FEUILLET :	PAGE :
LEV24-133	C05	C



CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
"POUR CONSTRUCTION" FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
D'UNEMENT SIGNED ET SCÉLÉ PAR L'INGÉNIEUR.



PROJET :

ÉMISSION – REVISION :

É	R	DATE	DESCRIPTION
2	-	2025-01-24	PLANS 100%
1	-	2024-09-20	PLANS 75%

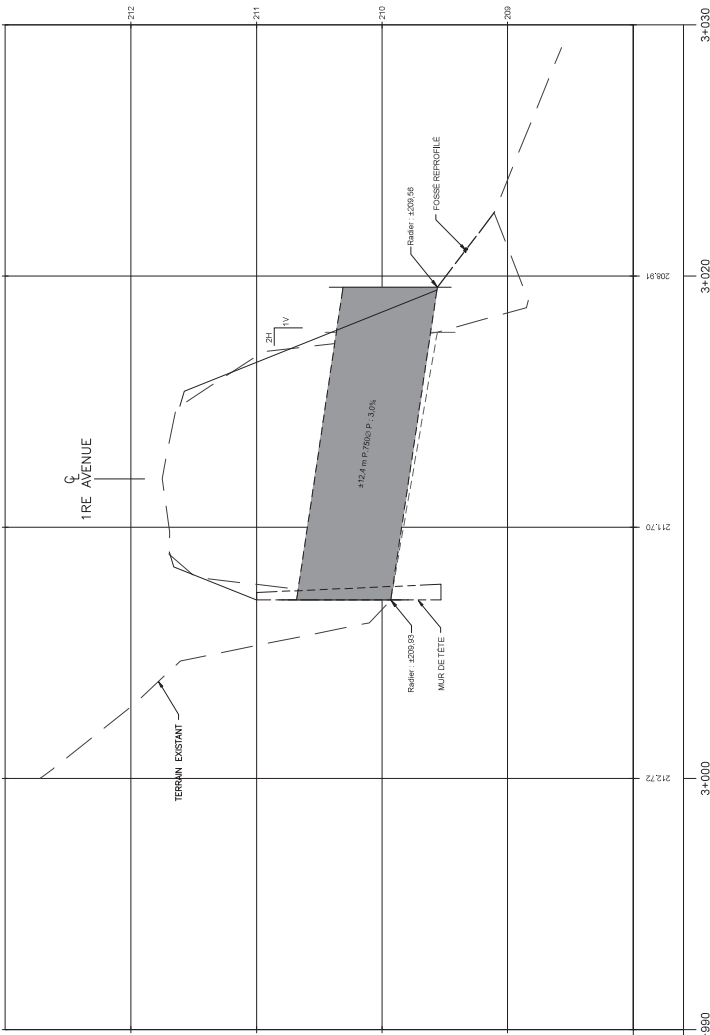
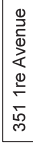
110

11/11/2019

PLAN ET PROFIL

PROJ: I EV24-122
FEUILLE : 006

0710	7	000	001-424
------	---	-----	---------

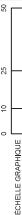




NOTES :

CE PLAN NE DOIT SERVIR À LA FABRICATION
OU À LA CONSTRUCTION QUE SI LA MENTION
'POUR CONSTRUCTION' FIGURE DANS LA LISTE
DES RÉVISIONS CI-DESSOUS ET QU'IL EST
D'UNEMENT SIGNED ET SCÉLLÉ PAR L'INGÉNIEUR.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ, CADASTRES, NUMÉROS DE LOT, SERVITUDES ETC. NE SONT MONTRÉES QU'À TITRE INDICATIF POUR FINS DE COORDINATION. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARPENTEUR POUR TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS.



SEE AU :

CLIENT -

MUNICIPALITÉ DES
CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROJ2T

RÉFECTION DE DIVERS
PONCEAUX,
1re AVENUE ET CHEMIN
SAINT-EDMOND

ÉMISSION - RÉVISION :

	R	R	DATE	DESCRIPTION
		-	2025-01-24	PLANS 100%
		-	2024-09-20	PLANS 75%

échelle :

אלקטרוניקה

civil

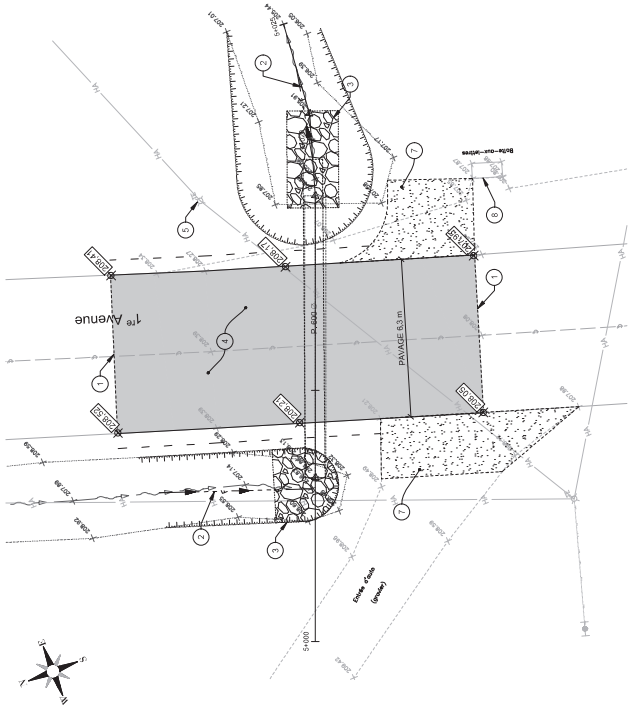
TRAE :

RE : 234 1re AVENUE
PLAN ET PROFIL

PRO.

LEV24-133	C08
-----------	-----

LEV24-133	C08	
-----------	-----	--



234 1re Avenue

